



**CCRF &
LABORATOIRES**

ACTU COVID 19

2020 – n°30

26 mai 2020

DGCCRF ET COVID 19 : REUNION DU 26 MAI

Ultime réunion hebdomadaire qui sonne la fin d'un dialogue social de gestion de crise

Une **audio-conférence** s'est tenue ce jour, mardi 26 mai, entre les **organisations syndicales et la directrice générale de la DGCCRF**. Ont été abordés :

- Le PNE 2020 révisé,
- Le plan de reprise d'activité (contrôle des gestes barrières, OIV),
- En questions diverses : régularisations sur la paye de juillet, diffusion des listes de postes aux stagiaires de l'ENCCRF, reprise des instances de dialogue social, organisation de la DGCCRF.

LE PNE 2020 REVISE

Cette réunion a été largement consacrée aux discussions sur le PNE révisé. Pour autant, le sujet n'a pu être abordé dans les détails puisque le projet d'instruction, en attente de validation par la Directrice générale, n'a pas été transmis aux organisations syndicales. Malgré tout, Mme Beaumeunier a indiqué vouloir recueillir lors de cette audio conférence les commentaires des organisations syndicales et les éventuelles remontées que nous aurions du terrain.

Seule, une courte note a été adressée aux organisations syndicales en vue des discussions du jour. On y apprend que les TN du PNE 2020 ont été classées selon quatre critères (maintien, report en 2021, report de 1 ou 2 trimestres, ou abandon). Les chiffres suivants sont avancés : 147 TN soit 81% du PNE 2020 sont maintenues, 34 TN (18,5%) sont reportées en 2021 et seulement 2 TN sont annulées. De plus 7 nouvelles TN sont proposées.

Pour la CFDT CCRF et Laboratoires, à la lecture de ces éléments, il ne s'agit pas d'une révision du PNE, mais d'un simple report à l'année prochaine d'une faible proportion des TN de 2020. Les agents auront donc une quantité de travail peu allégée pour l'année 2020 et ce, alors que nous aurons connu une période de confinement de deux mois et demi et que les contrôles seront plus complexes à réaliser.

La note ne donne aucune information précise sur le calibrage de ces TN dont la **volumétrie sera adaptée**. Les modes de calcul retenus par l'administration ne sont pas connus. La Directrice générale a reconnu que les objectifs 2020 ne seraient certainement pas atteints. Toutefois elle insiste sur la nécessité de devoir produire des résultats permettant à la CCRF d'exiger des moyens. Pour l'administration, le PNE révisé est adapté à la situation et pourrait évoluer en fonction de la reprise économique.

A propos des CPMM, la fiche mise en ligne dans Géci sur l'espace COVID prévoit la possibilité de report en 2021 pour les établissements à risque moyen et faible. La programmation prévue en 2021 n'est en revanche pas décalée. La CFDT constate là encore qu'aucun allègement de la charge de travail des agents n'est envisagé puisque ce qui n'est pas réalisé en 2020 devra l'être en 2021. Visiblement l'administration a sa propre vision de l'adaptation.

Sur le sujet des prélèvements des plans de surveillance et plans de contrôle programmés par la DGCCRF dans le cadre du PNE 2020, aucune information ne figure dans la note destinée aux OS. Interrogée par les organisations syndicales notamment sur les inquiétudes des agents du SCL dont l'activité est quasiment à l'arrêt, la Directrice générale répond que la DGCCRF va adapter les PS PC aux capacités de travail du SCL. Il n'est pas exclu que le SCL se mobilise dans l'analyse de la qualité des masques. De son côté, le SCL, lors des réunions hebdomadaires, conditionne sa reprise d'activité aux directives données par les deux administrations de tutelle, DGDDI et DGCCRF. En conclusion, tout le monde s'attend !

Globalement, sur le PNE, la CFDT déplore l'absence de communication des éléments permettant une discussion de fond. A défaut d'obtenir des détails sur le projet d'instruction relative au PNE révisé, la CFDT a demandé le calendrier de diffusion de celle-ci. La directrice générale évoque une communication pour début juin.

LE PLAN DE REPRISE D'ACTIVITE (PRA)

Le PRA de la DGCCRF a été corrigé sur quelques points suite aux remarques des organisations syndicales :

Le contrôle des gestes barrières

Le PRA prévoyait, dans sa version précédente, le « contrôle des gestes barrières en parallèle des contrôles réalisés ». Désormais, le PRA ne le prévoit plus. Ce point a été remplacé par le contrôle des « *mesures règlementaires limitant la liberté d'entreprendre liées à la gestion de la crise sanitaire, en parallèle des contrôles réalisés* ». Des dispositions seront précisées dans les textes d'application de la loi du 11 mai 2020.

Ce nouveau positionnement conforte les organisations syndicales qui étaient sceptiques quant au fondement juridique des contrôles des gestes barrières et à l'habilitation des enquêteurs CCRF en la matière.

L'OIV

Suite aux préconisations du gouvernement, nos concitoyens seront contraints de programmer leurs vacances en France. Dans cette hypothèse, il est probable que l'activité touristique durant la période estivale se répartisse sur l'ensemble du territoire national. La directrice générale a

évoqué la possibilité d'élargir la participation à l'OIV à d'autres départements que ceux traditionnellement mobilisés par cette TN.

Rappelons que l'administration a précédemment indiqué la fin probable du dispositif indemnitaire accordé aux agents participants à l'OIV.

Notons une certaine incohérence de l'administration dans sa volonté de densifier l'activité estivale sans consentir à récompenser les enquêteurs qui assureront les interventions.

QUESTIONS DIVERSES :

Sujet RH : paye et régularisations

Suite au message du CSRH du 25 mai qui annonçait la régularisation des retenues pour jours de grève ou journées de carence (avant le 23 mars) sur les payes de juillet, les organisations syndicales ont exigé un étalement de ces prélèvements. Madame Oudot a précisé l'échéancier : jours de grèves (au plus 3 jours) et jours de carence (au plus 2 jours).

Diffusion des listes de postes aux stagiaires de l'ENCCRF

L'administration envisage une transmission des listes de postes aux stagiaires contrôleurs et inspecteurs d'ici la fin de la semaine.

Reprise des instances de dialogue social

Les organisations syndicales ont souhaité connaître le calendrier du dialogue social. En réponse, les organisations syndicales sont invitées à proposer des sujets. Une réunion consacrée au CNRP est attendue par la CFDT. L'administration a évoqué la possibilité d'un groupe de travail du CTSC sur le plan prévention des services centraux (AC et SCN).

L'organisation de la DGCCRF

Interpelée par les organisations syndicales sur l'avancée du dossier suite aux récentes déclarations de Monsieur Bruno Le Maire, qui mentionnait la nécessité de « *repandre le travail pour clarifier l'organisation et la chaîne de commandement* », la Directrice générale a indiqué attendre les instructions du Ministre. Comprenons que rien ne sera impulsé par la DGCCRF, tant que le Ministre n'aura pas donné ses consignes...

La séquence des conférences téléphoniques hebdomadaires s'achève. La CFDT et les autres organisations syndicales ont œuvré pour identifier les difficultés, traiter au mieux les sujets et informer les collègues.

Au cours de cette période de crise, les organisations syndicales n'ont pas suffisamment été associées aux prises de décisions. La CFDT regrette cette absence de mise en commun des forces et cette défiance vis-à-vis du dialogue social.

La CFDT est à votre disposition. N'hésitez pas à nous faire remonter toute difficulté ou remarque cfdt@dgccrf.finances.gouv.fr